



# BIEN VIVRE ENSEMBLE

JUILLET 2022

## **Informations MAIRIE :**

### Les horaires :

Lundi de 16h à 19h - Mercredi de 9h à 12h - Vendredi de 9h à 12h

Vous pouvez nous contacter via la boîte mail : [mairie.audrieu@orange.fr](mailto:mairie.audrieu@orange.fr) –

☎ 02 31 80 21 51- ✉ 5 rue du Moutier

Informations sur Facebook : Municipalité Audrieu

M. Philippe GAUTIER, 1<sup>er</sup> adjoint : 06 10 47 47 65

M. André VERGER, 2<sup>ème</sup> adjoint : 07 72 14 70 11

Mme Gaëlle BERNARD, 3<sup>ème</sup> adjoint : 06 85 40 96 55

**La mairie sera fermée le vendredi 15 juillet 2022.**

## **Nouvelles du conseil :**

M. Jérôme CHARAOUI a intégré le conseil municipal suite à la démission de Mme Elena VALCKE.

M. Frédéric LEVALLOIS a démissionné de ses fonctions, celle-ci est effective à compter du 4 juin 2022.

Suite aux différentes démissions de Mme Isabelle PORET, de M. Alain MIREY, de Mme Elena VALCKE et de M. Frédéric LEVALLOIS ainsi que le souhait de M. Olivier CAVE de ne pas intégrer le conseil, celui-ci est composé de 14 membres.

Le conseil municipal n'étant plus complet, il ne peut élire un maire, le retour aux urnes est obligatoire.

## **Elections municipales AUDRIEU 2022 :**

Inscription sur les listes électorales possible jusqu'au vendredi 5 août 2022 à 12h en mairie.

**Dimanches 11 et 18 septembre 2022 de 8h à 18h dans la salle du conseil de la mairie.**

Vous munir d'une pièce d'identité.

Le passage dans l'isoloir est obligatoire.

## **Permanences des élus le samedi de 10h à 12h :**

En juillet : 9 / 23 et 29 // en août : 27 // en septembre : 3.

## **Cérémonie :**

Rendez-vous le jeudi 14 juillet à 10h45 au monument aux morts de l'ancienne mairie.

Un verre de l'amitié sera offert à l'issue de la cérémonie.

## Démarches administratives :

Le recensement s'effectue dès 16 ans auprès de la mairie sur présentation de votre livret de famille et d'une pièce d'identité.

Carte d'identité et passeport : demande et renouvellement à effectuer auprès de la mairie de Tilly-sur-Seulles (02.31.80.80.26) – (Photomaton sur place).

Accès aux déchèteries :

Il est désormais possible de demander sa première carte, déclarer un vol, une perte, un déménagement ou un dysfonctionnement sur le site [www.seroc14.fr](http://www.seroc14.fr)

Ce site permet aussi de faciliter l'accès des usagers à l'information et aux services liés à la gestion des déchets.

## Procurations :

Depuis le 03 janvier 2022, il est possible d'établir les procurations par **télé-procédure** sur le site « <https://www.maprocuration.gouv.fr> » qui est directement relié au Répertoire Electoral Unique (R.E.U.) pour que l'Etat puisse contrôler le nombre de procurations établies envers un mandataire.

De plus, l'article 112 de la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 dite « engagement et proximité », entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour l'établissement des procurations de vote, **SUPPRIME** la condition d'attache du mandant et du mandataire dans la même commune. Le mandant et le mandataire ne seront donc plus nécessairement inscrits dans la même commune.

## Autorisations d'urbanisme :

Depuis le 1er janvier 2022, la dématérialisation des demandes d'urbanisme est mise en place. Vos projets de travaux peuvent être déposés sur le guichet unique de dépôt : [urba-demat.ter-bessin.fr](http://urba-demat.ter-bessin.fr)

« **Un guide d'utilisateur** » peut vous être communiqué sur demande (par mail ou sur place à la mairie).

## Animations, Jeunesse :

- Le jeudi 14 juillet : randonnée organisée par le comité des fêtes.
- Le samedi 27 août : brevet organisé par les joyeux cyclos.
- Le samedi 3 septembre de 13h à 18h à la salle multi-associative : forum des associations.
- Le dimanche 11 septembre : randonnée organisée par l'association bougeons pour la recherche.
- Le samedi 17 septembre : rentrée du comité organisée par le comité des fêtes.

## Sécurité :

Automobilistes, piétons, cyclistes, joggers... respectons tous le code de la route !

Nous rappelons également que le port du casque est obligatoire à vélo pour les enfants de – de 12 ans et qu'il est fortement conseillé pour les autres.

Le stationnement sur les trottoirs est interdit dans la commune (arrêté 21-2021).

Nous vous rappelons qu'un défibrillateur est installé à l'entrée de la salle multi-associative et un second à l'entrée de la mairie (ces 2 appareils sont équipés d'un pack adulte et d'un pack pédiatrique).

## Commerces :

Les commerçants suivants vous accueillent toute l'année : le salon de coiffure (02.31.91.80.96), le salon d'esthétique (02.31.47.39.72), le cabinet d'ostéopathie (06.14.73.54.68) et la boulangerie (02.31.85.30.93).

Les commerces ambulants (parking mairie) :

- Le jeudi de 16h30 à 22h00 : Pizzaiolo (06.33.71.81.15) sauf congés les 14 et 21 juillet.
- Le jeudi de 16h à 19h : Epicerie de produits en vrac alimentaires, d'hygiène et d'entretien (06.52.21.99.62) sauf congés les 18 et 25 août.

## Espaces verts :

Les nuisances sonores peuvent être source de conflits (matériels, animaux...). Merci de respecter vos voisins ! C'est pourquoi nous vous rappelons certaines règles :

L'utilisation d'engins bruyants est permise :

De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 les jours ouvrés

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 les samedis

De 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés

Les **FEUX** de tous types sont interdits, tout comme les dépôts sauvages.

Les ordures ménagères doivent être déposées le mercredi soir dans les bacs mis à votre disposition et les sacs jaunes déposés à côté (sacs jaunes disponible en mairie). Les collectes seront assurées même les jours fériés, à l'exception du 25 décembre et du 1er janvier.

Les bacs doivent être retirés de la voie publique le jeudi.

Des containers à verre ainsi que pour les cartons sont disponibles derrière la salle multi-associative et à la gare (SVP, ne rien déposer aux pieds).

Des déchèteries sont à votre disposition pour les autres déchets.

Fontenay-le-Pesnel :

*Horaires d'été jusqu'au 30 septembre*

*Lundi et vendredi de 14H à 18H*

*Mercredi, jeudi et samedi de 9H à 12H et de 14H à 18H*

*Horaires d'hiver du 1er octobre au 31 mars*

*Lundi et vendredi de 14H à 17H*

*Mercredi, jeudi et samedi de 9H à 12H et de 14H à 17H*

Les haies et les arbres doivent être taillés afin de ne pas empiéter sur les trottoirs, la chaussée ou empêcher le fonctionnement de l'éclairage public.

**D'une manière générale, soyons attentifs à notre environnement et au respect de l'autre.**

## Frelons asiatiques :

Tous les nids doivent être signalés en mairie pour déclencher leur destruction.

Notre référent mairie : M. David DRUT (06.86.16.64.20).

## Cimetière :

Merci de bien vouloir respecter les lieux.

Depuis le 1er juillet 2022, l'utilisation de phytosanitaire est interdite dans le cimetière.

L'entretien des abords des concessions incombe aux familles.

Merci de bien vouloir remettre en place le matériel mis à votre disposition pour arroser.

## Associations de la commune :

- *Judo Club Audrieu: secretariat.judo.audrieu@gmail.com*
- *Maison des Jeunes et de la Culture du Val de seullles : mjc.valdeseullles@gmail.com*
- *Les Joyeux Cyclos : pascalrenee@orange.fr*
- *Club des anciens : 02.31.30.21.15*
- *Comité des fêtes : comitedesfetes.audrieu@gmail.com*
- *Association « Bougeons pour la recherche » : pierreherbe@wanadoo.fr*
- *Comité de jumelage : 06.87.20.11.46*
- *La p'tite ourse : ghislainemarie@orange.fr*
- *Léa princesse éternelle : assoleaprincesse@free.fr*
- *JS Audrieu foot :06.10.47.47.65*
- *APE des écoles d'Audrieu : ape.audrieu@mail.fr / infos sur facebook : APE Audrieu*
- *Comité du souvenir Français : cfs.audrieu@gmail.com*

## **Station d'épuration et réseau d'assainissement :**

Notre prestataire Véolia nous informe de la présence de lingettes en station.

Attention, même si elles sont vendues comme étant biodégradables, celles-ci ne le sont pas réellement et endommagent le réseau (de nos habitations à la station) ainsi que la station.

*Pour les demandes d'interventions urgentes sur le système d'assainissement, contactez Véolia au : 09 69 39 56 34*

## **Nos amis les bêtes :**

Pour la propreté de la commune et le respect des services techniques, merci de bien vouloir ramasser les déjections de vos animaux aussi bien sur la voie publique que sur les espaces verts.

Des sacs sont à disposition place des commerces.

Pour rappel, les chiens sont interdits dans le cimetière, à l'aire de jeux, au city stade et sur le stade.

## **Balayeuse :**

Nous avons changé de prestataire, les nouvelles dates de passage sont :

11 juillet / 8 août / 12 septembre / 10 octobre / 14 novembre / 12 décembre.

## **Projets réalisés et en cours :**

- La création du trottoir route de Brouay est finalisée ainsi que le marquage au sol et la signalisation.
- Route de Tilly, la signalisation est en place avec 2 écluses et la mise en place d'une limitation à 30 km/h.

Durant l'été :

- Aménagements des abords du monument aux morts (peintures : portes, obus et chaînes) et des espaces verts devant les commerces.
- Remise en état de la grille du cimetière.
- Installation d'une table de pique-nique et d'une poubelle au lavoir.
  
- Sécurisation des arrêts de bus
- Finalisation du site internet.
- Les bancs de touches du stade vont être changés et une déclaration préalable est faite pour la sécurisation de la buvette du vestiaire.
- L'aire de jeux proche de l'école va se voir doter d'éléments supplémentaires en septembre/octobre à destination des plus petits ainsi que d'une table de pique-nique.

## **Ecole Pablo Neruda :**

A la demande du conseil d'école, nous vous rappelons que des parkings sont à votre disposition tout autour du groupe scolaire. Le stationnement à l'école est préconisé en marche arrière. L'utilisation des parkings permet de garantir la sécurité de nos enfants.

Pour rappel, les arrêts et le stationnement sont interdits rue du commandant Cousteau. (Arrêté 51-2021).

La rentrée des classes sera le jeudi 1 septembre 2022 à 8h30.

A cette date, l'école maternelle et l'école élémentaire seront fusionnées et deviendront l'école primaire Pablo Neruda. Nous aurons 9 classes pour cette rentrée 2022/2023.

Ecole primaire 02 31 80 26 67 - Périscolaire : 02 31 80 20 04

**Nous vous souhaitons un bel été !**

**Votre équipe municipale**